

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° ST 99.061

L'An mil neuf cent quatre vingt dix neuf le 14 Juin à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

3 JUIN 1999

DATE D'AFFICHAGE

3 JUIN 1999

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDBLER, CANDAU, Mme MONTRON, MM. BOISNARD et CARRIE, Mme GEOFFROY, Adjoints

Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DONZIER, GERMA, Mlle ISENDICK, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN, SIMONNET, Conseillers,

ETAIENT REPRESENTES : M. GAVEN représenté par M. HUGENDBLER
M. ANGIBAUD représenté par M. MUSSETTI
M. CAU représenté par M. POTENNEC
M. DINDINAUD représenté par Mme LECOMTE

ABSENTS - EXCUSES : MM. BENOIT

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 28
Nombre de Votants : 32

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : RENOVATION DES LOCAUX DU ROYAN OCEAN CLUB DE PLONGEE

VOTE : UNANIMITE

La Ville de ROYAN a décidé, par délibération du Conseil Municipal en date du 25 juin 1998, de réhabiliter entièrement les locaux du ROC PLONGEE afin qu'ils répondent aux besoins du club, ainsi qu'aux normes de sécurité en vigueur liées à l'activité de plongée sous-marine et notamment au stockage et à la mise en pression des bouteilles d'air.

Le coût de l'opération avait été estimé à 540 000 Francs T.T.C. Une étude de faisabilité comprenant un programme détaillé élaboré en étroite partenariat avec les membres du club a été établi par les Services Techniques de la Ville.

Après recensement, trois cabinets d'architectes ont été consultés sur références et moyens humains et techniques conformément à la loi MOP.

L'analyse des dossiers a permis de retenir Monsieur LIANG MINH comme maître d'oeuvre de l'opération.

A l'origine le club avait prévu de réaliser sur ses fonds propres des travaux intérieurs nécessaires à son activité.

Néanmoins, dans un souci d'une meilleure maîtrise des travaux, il est apparu opportun que la Ville prenne en charge sous son contrôle la totalité des travaux à réaliser, à charge pour le ROC PLONGEE de verser à la Ville une participation aux travaux d'un montant de 150.000 F.

Le coût total de l'opération est donc porté à 690.000 F TTC.

En conséquence, il est demandé à l'Assemblée Délibérante d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à faire procéder au dépôt du permis de construire afférent à cette opération.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU l'Avis de la Commission des Travaux
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à faire procéder au dépôt du Permis de Construire concernant la rénovation des locaux du ROC-PLONGEE, et à

signer tous les documents s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 17 juin 1999
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS